

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 17 - 20 mai 1999**

## **RAPPORTS ANNUELS**

**Point 3 de l'ordre du  
jour**

### **RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1998 (Appendice 1)**

**Questions découlant de la mise en  
oeuvre du programme de réformes du  
Secrétaire général de l'Organisation des  
Nations Unies**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/99/3-A/2**  
16 avril 1999  
ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM ([http://www.wfp.org/eb\\_public/EB\\_Home.html](http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html)).

## INTRODUCTION

1. En juillet 1998, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) adoptait la résolution 1998/27 intitulée *Présentation de rapports au Conseil économique et social par les fonds et les programmes des Nations Unies*. Dans cette résolution, le Conseil "prie les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies de veiller à ce que les chefs de secrétariats de ces fonds et programmes incluent dans les rapports annuels au Conseil économique et social [...] une analyse minutieuse des problèmes rencontrés et des enseignements tirés de l'expérience, en privilégiant les questions qui découlent de l'application des programmes de réforme du Secrétaire général [...], afin de permettre au Conseil de s'acquitter de son rôle de coordination" (paragraphe 1).
2. Au cours de sa première session ordinaire de 1999, le Conseil d'administration a examiné le document intitulé *Suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale appelant des mesures de suivi de la part des Conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies* (WFP/EB.1/99/INF/6) et a décidé en conséquence de joindre au Rapport annuel du Directeur exécutif des appendices portant sur les sujets les plus importants, y compris la réforme des Nations Unies (1999/EB.1/17).
3. Le présent appendice joint au Rapport annuel du Directeur exécutif a été préparé en application de la résolution du Conseil économique et social et de la décision du Conseil d'administration. Il rappelle les initiatives majeures et les contributions du PAM à la mise en oeuvre du programme de réforme du Secrétaire général, ainsi que les problèmes rencontrés et les enseignements tirés dans ce cadre.
4. Le programme de réforme du Secrétaire général des Nations Unies est très vaste, mais le tableau ci-joint ne porte que sur les éléments relevant spécifiquement de l'aide humanitaire et de l'appui au développement qui intéressent le PAM.
5. Les propositions de réformes présentées par le Secrétaire général comportent de nombreuses autres initiatives. Elles ont trait, essentiellement, aux réformes du Secrétariat des Nations Unies, et la plupart confortent et complètent les actions entreprises par le PAM dans le cadre de son Initiative de restructuration, à savoir: décentralisation et délégation des pouvoirs sur le terrain, utilisation stratégique accrue des ressources humaines et financières, obligation plus rigoureuse de rendre des comptes, meilleur équilibre entre les hommes et les femmes, d'une part, et entre les zones géographiques, d'autre part, au niveau de la représentation au sein du personnel et, enfin, investissement dans les actions de formation. Etant donné que le PAM informe son Conseil d'administration des progrès accomplis dans ces secteurs à travers d'autres rapports, les informations qui s'y rapportent ne figurent pas dans le présent document.
6. Il convient de souligner que la réforme des Nations Unies est un processus en cours et qu'une partie des problèmes rencontrés et des enseignements tirés, figurant dans le document ci-joint, sont déjà pris en compte dans les travaux des Comités directeurs et autres organismes interorganisations qui assurent la supervision et la mise en oeuvre de la réforme.















































